



# DEJEPS VOLLEY-BALL

DIPLÔME DE NIVEAU III DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DES SPORTS  
FORMATION D'ENTRAÎNEUR EN VOLLEY-BALL

## Le métier

L'entraîneur polyvalent professionnel de Volley Ball exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique ou le champ d'intervention défini par la mention « Volley Ball ».

Ce DEJEPS permet, à son titulaire, d'entraîner de manière polyvalente dans les clubs affiliés à la FFVB ou dans d'autres structures, d'assurer des fonctions de coordonnateur d'entraînement et des responsabilités au sein de clubs, comités départementaux ou de ligues régionales. Il sera en capacité de coordonner une équipe technique de club. De par ses compétences, il peut être amené à coordonner un projet de structure, manager et gérer une équipe d'intervenants ou participer à une politique de développement.

Il exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

## Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre titulaire de l'Attestation de réussite à la formation prévention et secours civiques de niveau 1
- Etre capable de justifier d'une expérience d'encadrement en volley-ball ou en beach-volley (école de volley, jeune ou senior pendant au moins une saison sportive complète)
  - Etre capable de justifier d'une expérience de pratiquant en volley-ball ou en beach-volley pendant au moins deux saisons sportives. Est dispensé des exigences préalables mentionnées, ci-dessus, le titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants :

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'une attestation d'encadrement (en volley-ball ou beach volley d'une équipe ou école de volley pendant une saison sportive délivrée par la structure de rattachement et confirmée par un CTS, ou un cadre fédéral attesté) validée par le directeur technique national du volley-ball.
- de la production d'une attestation de pratiquant (compétitif pendant au moins deux saisons sportives, délivrée par le club et confirmée par la ligue régionale de rattachement).

Est dispensé de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation définies à l'article 3 le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants :

- brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « volley-ball » ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités sports collectifs », mention « volley-ball » ;
- diplôme d'éducateur en école de volley-ball ;
- diplôme d'entraîneur régional de volley-ball ou de beach-volley ;
- diplôme d'entraîneur fédéral de volley-ball ou de beach-volley.

Est également dispensé de cette vérification le sportif de haut niveau en volley-ball ou en beach-volley inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle

## Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site internet du CREPS ou envoyé sur demande. Ce dossier imprimé, complété et accompagné des pièces requises doit être adressé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) ou déposé au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées.



Toute l'actualité de nos formations sur:

<http://www.creps-toulouse-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr/>



# Epreuves d'entrée en formation

## Les épreuves de sélection

Epreuve 1 : rédaction de courriers permettant de vérifier que le candidat est capable de communiquer par écrit.

Epreuve 2 : à partir d'un texte, rédiger une synthèse et développer une idée forte. **Durée** : 2h

Epreuve 3 : présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel.

Ce test doit permettre de vérifier le niveau de motivation du candidat, ainsi que sa capacité à communiquer par oral.

Durée de la présentation suivie de l'entretien : 30 minutes au maximum.

## Contenu et déroulement de la formation

### 4 Unités Capitalisables

#### UC1

Concevoir des projets d'action en Volley-ball

#### UC2

Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action en Volley-ball

#### UC3

Conduire une démarche de perfectionnement en Volley-ball

#### UC4

encadrer les activités du Volley-ball en sécurité

Alternance : Mise en situation pédagogique au sein d'une structure de stage.  
Relation formateur-stagiaire-tuteur (accompagnement, évaluation du stagiaire).

## Tarif et financement de la formation *(Tarifs disponibles sur demande de devis personnalisé)*

### Vous êtes salarié dans une association sportive

L'OPCA de votre employeur peut prendre en charge votre formation.

### Vous êtes demandeur d'emploi

Votre formation peut être financée en totalité par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, dans la limite des places disponibles

**Obtenir un financement, l'affaire de tous mais surtout la vôtre !**

### Vous êtes salarié dans le secteur privé

Vous pouvez faire une demande de congé individuel de formation, sous réserve de l'accord de votre employeur.

### Vous prenez en charge les frais pédagogiques

Le paiement des frais pédagogiques s'effectue sur 3 échéances trimestrielles

*D'autres possibilités de financement sont envisageables selon votre situation, renseignez-vous auprès du CREPS.*

## Hébergement-restauration

Des chambres peuvent être réservées dans les résidences du CREPS.  
Réservations : [remy.fabre@creps-toulouse.sports.gouv.fr](mailto:remy.fabre@creps-toulouse.sports.gouv.fr).  
Achat des tickets repas auprès de l'accueil du CREPS.

## CREPS TOULOUSE MIDI-PYRENEES

Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportives  
1 Avenue Edouard Belin  
BP 84373  
31055 TOULOUSE Cedex 4  
☎ 05.62.17.90.00 📠 05.62.17.90.19

## LES RESPONSABLES

**Axelle HIEGEL - Responsable Pédagogique**  
[Axelle.hiegel@creps-toulouse.sports.gouv.fr](mailto:Axelle.hiegel@creps-toulouse.sports.gouv.fr)

**Cécile BERJEAUD - Responsable administrative**  
[cecile.berjeaud@creps-toulouse.sports.gouv.fr](mailto:cecile.berjeaud@creps-toulouse.sports.gouv.fr)



## CREPS Toulouse Midi-Pyrénées

Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportives

